

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 Décembre 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le 10 Décembre à 19 h 03,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de **Madame COTÉ-MILLARD**.

Date de la convocation :
3 Décembre 2018

Date de l'affichage :
3 Décembre 2018

Présents : Madame Véronique COTÉ-MILLARD, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Françoise BEAULIEU, Madame Anne DALAIS, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Frédéric PELLERIN, Madame Geneviève BOUSSINET, Monsieur Alain LAVABRE, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Madame Martine PLASSART, Monsieur Paul BOURNONVILLE, Monsieur Philippe HURE, Madame Catherine GERONIMI, Madame Tiffany AMBIEHL, Monsieur Aurélien FARNAULT, Monsieur Marc LEROUGE(arrivé à 19h40) , Monsieur Philippe PALLIN, Monsieur Gérard LEVY, Monsieur Denis GROJEAN, Monsieur Nicolas HUE(arrivé à 19h14),
formant la majorité absolue des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Matthieu COLOMBANI a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUIGUEN,
Madame Françoise LETIZIA a donné pouvoir à Monsieur Paul BOURNONVILLE,
Madame Nathalie ZEKHNINI a donné pouvoir à Madame Tiffany AMBIEHL,
Madame Fabienne VAUGARNY a donné pouvoir à Madame Françoise BEAULIEU,
Madame Marion FANTUZZI a donné pouvoir à Madame Catherine GERONIMI,
Monsieur Damien RAIMBAULT a donné pouvoir à Madame Martine PLASSART,
Monsieur Cyrille LAMIAUX a donné pouvoir à Madame Christiane BONTEMPS,
Monsieur Marc LEROUGE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand COQUARD jusqu'à son arrivée,
Monsieur Bilel BSIKRI a donné pouvoir à Monsieur Frédéric PELLERIN,
Madame Marie-Hélène RODRIGUES a donné pouvoir à Monsieur Nicolas HUE,
Madame Alexandrine NANCY a donné pouvoir à Monsieur Denis GROJEAN,
Monsieur Antoine AKKAOUI a donné pouvoir à Monsieur Philippe PALLIN.

Secrétaire de séance : Madame Catherine GERONIMI.

====*==*==*

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018 a été approuvé à l'unanimité.

====*==*==*

Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Madame le Maire.

N°18-213 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'installations sportives (grande salle de l'Espace Sportif Gilardi) à l'Association BULL UNION SPORTIVE.

Cet avenant est pris pour un réajustement des créneaux de l'association dans le cadre de ses activités sportives.

Recettes : 39,00 €/séance x 34 séances soit **1 326 €**

N°18-214 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (Terrain de pétanque partagé avec la section pétanque de l'UMSC et la cafétéria du Parc Carillon) à l'Association OSY pour la pratique de son activité sportive et suivant le planning défini de la saison sportive.

N°18-215 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (Piste de BMX, de sa butte de départ et de locaux attenants situés au Parc Carillon) à l'Association BMX pour la pratique de son activité sportive du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

N°18-216 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (grande salle du gymnase Guimier) à l'Amicale des Policiers de Plaisir pour la pratique de ses activités sportives du 5 septembre 2018 au 6 juillet 2019.

N°18-217 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (Gymnase Guimier- Gymnase Baquet – Espace Sportif Thierry Gilardi) à l'Association LES CLAYES SOUS BOIS BASKET (LCBB) pour la pratique de ses activités sportives et selon le planning défini de la saison sportive. du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

N°18-218 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de Montigny-le-Bretonneux pour l'organisation des Formations d'Initiative Locale (FIL) à

destination des gestionnaires RH de notre commune et des collectivités avoisinantes.
La Salle Briquet sera mise à disposition à titre gracieux.

Recettes : Repas des stagiaires sera facturé selon le tarif en vigueur soit 8,94 €/personne.

N°18-219 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec le Centre de Formation LA MAISON BLEUE de Boulogne-Billancourt (92) pour une journée de formation des assistantes maternelles de la crèche familiale sur le développement et l'éveil du langage le 12 octobre 2018.

Coût : 1 180,00 € net (exonéré de TVA)

N°18-220 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Convention d'Objectifs portant attribution d'une aide départementale de fonctionnement d'un équipement culturel à rayonnement territorial (Espace Noiret)

Recettes : 29 400,00 €

N°18-221 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Marché de travaux de remplacement de menuiseries extérieures dans divers bâtiments communaux avec la Société NORBA Ile-de-France Nord d'Aulnay-sous-Blois (93).

Coût :

Tranche ferme : Ecole maternelle la Bretechelle et Centre de Loisirs du Chêne Sorcier :

47 455,00 € HT soit 56 946,00 € TTC (TVA 20 %)

Tranche optionnelle : Ecole élémentaire Henri Prou : 8 540,00 € HT soit 10 248,00 € TTC (TVA 20 %)

La maîtrise d'ouvrage a décidé d'affermir la tranche optionnelle.

Le montant total du marché : **67 194,00 € TTC**

N°18-222 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de réaménagement de l'école René Coty – Phase 2.
Lot 1 : Démolition – Gros œuvre – Carrelage – Faïence – VRD avec la Société GENETIN SAS de Saint-Ouen-l'Aumône (95).

Cet avenant est pris en raison d'ajustements techniques mineurs survenus lors du chantier.

Coût : Le montant des moins-values liées aux modifications apportées des prestations s'élève à : - 18 496,76 € HT soit – **22 196,11 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 116 000,98 € HT soit 139 201,18 € TTC.

N°18-223 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de réaménagement de l'école René Coty – Phase 2.
Lot 3 : Electricité avec la Société Gouget Sauvage Electricité (GSE) de Montigny-le-Bretonneux.

Cet avenant est pris en raison d'ajustements techniques mineurs survenus lors du chantier.

Coût :

Le montant des moins-values liées aux modifications apportées des prestations s'élève à : 427,22 € HT soit **512,66 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 58 660,11 € HT soit 70 392,13 € TTC.

N°18-224 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Pôle logement -

Objet : Convention d'occupation mensuelle révocable et précaire d'un logement d'urgence sociale F2 sis 42, chemin de la Bretechelle à Madame ATALLAH du 10 septembre au 10 octobre 2018.

Madame ATALLAH contractera une assurance pour les risques encourus sur cette période.

Elle fera les demandes d'ouverture de compteurs (EDF, GDF, eau etc...) et assurera les frais, charges et consommations découlant de l'occupation de l'appartement.

Le logement sera pris en l'état.

N°18-225 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de réaménagement de l'école René Coty – Phase 2.
Lot 2 : Cloisons – doublages – faux plafonds – menuiseries bois – inox avec la Société MARLIER GENERALE ISOLATION de Beaumont-sur-Oise (95).

Cet avenant est pris en raison d'ajustements techniques mineurs survenus lors du chantier.

Coût : Le montant des moins-values liées aux modifications apportées des prestations s'élève à : - 15 584,31 € HT soit – **18 701,17 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 100 104,98 € HT soit 120 125,98 € TTC.

N°18-226 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention pluriannuelle de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (gymnases Guimier et Baquet, Espace Sportif Gilardi) à l'Association LES CLAYES SOUS BOIS HANDBALL (LCHB) du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 pour la pratique de son activité sportive et selon le planning défini de la saison sportive.

N°18-227 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de transport en autocars d'élèves, d'enfants et d'adultes. Lot 1 : Déplacements intra-muros avec la Société SAVAC de Chevreuse.

Cet avenant est nécessaire pour modifier le montant maximum des seuils des périodes 3 et 4 à la suite de la réorganisation des accueils de centres de loisirs primaires et à l'impossibilité de continuer en régie certaines prestations tel qu'initialement prévu au moment de la définition du besoin.

Coût : Le montant maximum du seuil de la période 3 est de 70 000,00 € HT
Le montant maximum du seuil de la période 4 est de 60 000,00 € HT

Le nouveau montant maximum total de toutes les périodes confondues est de 230 000,00 € HT soit 276 000,00 € TTC (TVA 20 %)

N°18-228 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Dossier CIG n°18/14,30/A/78/045 - requête n°1704372-2.

Il y a nécessité de confier au Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles dans le cadre de ses missions, le conseil et la représentation d'un avocat Maître BLARD de Versailles, afin de représenter la commune dans les litiges.

Coût : 108,00 € /heure

N°18-229 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Fourniture de carburant et prestations annexes avec cartes accréditatives pour le parc automobiles de la ville avec la société EG RETAIL France de Cergy-Pontoise (95)

Coût : Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix, auquel sera appliqué un rabais de 4,5 %.

N°18-230 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Prestation de collectes de fonds des horodateurs de la ville avec la société URBIS PARK SERVICES de St-Ouen (93).

Coût : 6 000,00 € HT soit 7 200,00 € TTC (TVA 20 %)

N°18-231 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°3 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la ville avec l'Entreprise ENERCHAUF de Gennevilliers (92).

Cet avenant est pris par nécessité de modifier la formule de révision, de remplacer l'intégralité du plan de travaux obligatoires, d'intégrer deux sites supplémentaires (Logement CTM – Centre de Loisirs Maternelle René Coty) ainsi que d'en supprimer trois (Centre de Loisirs Les Bruyères – Ecole Nouveau Cottage – Ex bâtiment de la Sécurité Sociale) de la liste des bâtiments gérés par le titulaire.

Coût : La formule de révision des prix est ainsi modifiée :

$K' = K \times (a \% * B1 / B1_0 + b \% TICGN / TICGN_0 + c \% Ab / Ab_0)$ dans laquelle $a\% = 78\%$, $b\% = 21\%$ et $c\% = 1\%$

Suite à la prise en charge des installations en début de marché, un nouveau plan d'améliorations a été convenu. Il remplace en intégralité le plan de travaux obligatoires prévu au marché de base. Les montants décomposés de chaque site et donc les montants totaux des redevances du marché de base ne sont pas modifiés.

N°18-232 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret-

Objet : Contrat avec la Compagnie LA BOITE A TRUCS de Villefontaine (38) pour des représentations du spectacle « Carnet de poilu » et de l'exposition « La guerre comme un jeu » à destination des écoles élémentaires les 12 et 13 novembre 2018 à l'Espace Noiret.

Coût : 3 912,50 € net

N°18-233 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition annuelle, à titre gratuit, d'équipement sportif (terrain à 7 du Parc Carillon) à l'Association MõlkkyClayes pour la pratique de son activité sportive du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

N°18-234 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition annuelle, à titre gratuit, d'équipement sportif (salle d'agrès et de musculation du gymnase Guimier) à l'IME-SESSAD René Fontaine pour la pratique de son activité sportive du 1er septembre 2018 au 5 juillet 2019.

N°18-235 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec Levage Manutention Formation (LMF) de Guitrancourt pour une formation sur le travail en hauteur, port du harnais afin de savoir mettre et utiliser les équipements de protection individuels pour exécuter un travail en hauteur en sécurité.. Cette formation se déroulera le 4 décembre 2018 et concernera 6 agents communaux.

Coût : 865,00 € net (non soumis à la TVA)

N°18-236 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention pluriannuelle de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (gymnases Baquet et Guimier) pour l'Association LES CLAYES DE LA GYM (LCG) du 1er septembre 2018 au 31 août 2019 pour la pratique de ses activités sportives et selon un planning défini de la saison sportive.

N°18-237 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de réaménagement de l'école René Coty – Phase 2.

Lot 5 : Menuiseries extérieures PVC/métallerie avec l'Entreprise ESTRADE de Villeneuve-la-Garenne (92).

Cet avenant est pris en raison d'ajustements techniques mineurs survenus lors du chantier.

Coût :

Le montant des moins-values liées aux modifications apportées des prestations s'élève à - 3 326,00 € HT soit - **3 991,20 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 39 889,00 € HT soit 47 886,80 € TTC.

N°18-238 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec Levage Manutention Formation (LMF) de Guitrancourt pour une formation sur le montage, démontage et l'utilisation des échafaudages roulants.

Cette formation se déroulera le 6 décembre 2018 et concernera 6 agents communaux.

Coût : 865,00 € net (non soumis à la TVA)

N°18-239 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°2 au marché de fourniture de denrées alimentaires. Lot 4 : Epicerie, produits déshydratés et boissons sans alcool avec la Société CERCLE VERT de Beaumont-sur-Oise (95).

Cet avenant est pris en raison de la modification du bordereau des prix unitaires suite à l'intégration de 3 nouveaux produits commercialisés : compotes fraises marque Andros, compotes pomme-vanille marque Andros, compotes pomme-banane marque Andros.

Coût :

Compotes fraises marque Andros : **6,809 € HT**(TVA 20 %) le carton de 24 gourdes de 90 gr

Compotes pomme-vanille marque Andros : **6,809 € HT** „ „

Compotes pomme-banane marque Andros : **6,809 € HT** „ „

N°18-240 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret-

Objet : Contrat de cession avec l'Association PASOA de Poitiers (86) et avec l'Office Artistique de la Région Nouvelle Aquitaine (OARA) de Bordeaux (33) pour 4 représentations de ciné-concert « En plein dans l'oeil » les 4 et 5 octobre 2018 à l'Espace Noiret et destinés aux enfants des écoles élémentaires.

Coût : Association PASOA : **3 815,00 €** net de TVA

OARA : **1 500,00 €** net de TVA

N°18-241 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de réaménagement de l'école René Coty – Phase 2. Lot 6 : sols collés – peintures avec la Sarl AVELINE FRERES et Cie de Pierrelaye (95).

Cet avenant est pris en raison d'ajustements techniques mineurs survenus lors du chantier.

Coût :

Le montant des moins-values liées aux modifications apportées des prestations s'élève à :
339,54 € HT soit **407,45 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 49 456,86 € HT soit 59 348,23 € TTC.

N°18-242 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret-

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Kamel BOUCHAKOUR, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 27 et 28 septembre 2018 lors du concert d'Hugues AUFRAY intitulé « Visiteur d'un soir » à l'Espace Noiret.

Coût : **384,20 € net** (salaire brut)

N°18-243 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret-

Objet : Convention avec l'Association « Art Gravure SQY » d'Elancourt pour le prêt d'une exposition intitulée « Impression de Guerre » qui se tiendra du 2 au 10 novembre 2018 à l'Espace Auriol.

Coût : **200,00 € net**

N°18-244 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret-

Objet : Contrat de cession avec la Compagnie « La Boîte à Trucs » de Villefontaine (38) pour 2 représentations du spectacle « Gris-Vert et Azur » le 12 Novembre 2018 à l'Espace Noiret et destiné aux collégiens de la ville.

Coût : **3 034,50 € net**

N°18-245 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret-

Objet : Contrat de cession avec A MON TOUR PROD de Paris 10ème pour l'organisation du spectacle « D'JAL – Nouveau spectacle » le 11 mai 2019 à l'Espace Noiret.

Coût : **7 000,00 € HT** soit **7 385,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°18-246 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec ROGER FORMATION CONSEIL de Montabot (50) pour la mise à jour des habilitations électriques des agents de différents services.

Cette formation se déroulera le 31 octobre 2018 et concernera 7 agents communaux.

Coût : 650,00 € net (exonéré de TVA)

N°18-247 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Contrat avec l'entreprise VERSAILLES DEPANNAGE de Plaisir pour les opérations de fourrière automobiles tels que l'enlèvement, la garde, la restitution et la destruction de véhicules.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Coût : Le délégataire sera rémunéré par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires détaillés au contrat, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 8 000,00 € HT.

Frais d'enlèvement véhicule (VL) < 3T500	: 97,92 € soit 117,50 € (TVA 20 %)
Expertise véhicule < à 3T500	: 50,83 € soit 61,00 € TTC
Frais de garde véhicule < à 3T500	: 5,19 € soit 6,23 € TTC
Frais d'enlèvement véhicule (PL) >3T500 à <=7T5000	: 101,67 € HT soit 122,00 € TTC
Frais d'enlèvement véhicule (PL) >7T500 à <=19T000	: 177,83 € HT soit 213,40 € TTC
Frais d'enlèvement véhicule (PL) >19T000 à <=44T000	: 228,67 € HT soit 274,40 € TTC
Frais de garde véhicule (PL) >3T500 à <= 44T00	: 7,67 € soit 9,20 € TTC
Expertise véhicule (PL) >3T500 à <=44T00	: 76,25 € HT soit 91,500 € TTC

N°18-248 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse -

Objet : Contrat avec l'Association ZLM Productions de Prayssas (47) pour la représentation du spectacle MécanisM le 31 octobre 2018 sur le parvis de l'Espace Noiret dans le cadre des festivités d'Halloween.

Coût : 2 512,00 € net

N°18-249: DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse -

Objet : Contrat avec l'Association MehDia de Chalon-sur-Saône (71) pour l'organisation d'une création artistique et chorégraphique de Hip-Hop (38h00) dans le cadre d'un projet culturel en direction des jeunes clétiens âgés de 11 à 17 ans.

Coût : 4 250,00 € net

N°18-250 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Acquisition et mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection avec la Société IBS'ON de Paris 8ème.

Coût : Solution de base : 205 389,00 € HT soit 246 466,80 € TTC (TVA 20 %)

Option : maintenance préventive : 22 800,00 € HT soit **27 360,00 € TTC** (TVA 20%)

N°18-251 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de réaménagement de l'école René Coty – phase 2. Lot 5 : Menuiseries extérieures PVC – métallerie avec l'entreprise ESTRADE de Villeneuve-la-Garenne (92). Cette décision annule et remplace la décision n 18-237 du 13/8/2018 suite une erreur matérielle constituée en l'article 2 de ladite décision ainsi que dans l'avenant n°1 pour le nouveau montant TTC du marché lié aux moins-values inhérentes aux ajustements techniques mineurs nécessaires.

Coût :

Le montant des moins-values liées aux modifications apportées des prestations s'élève à 3 326,00 € HT soit **3 991,20 € TTC** (TVA 20 %).

le nouveau montant du marché s'élève donc à 39 889,00 € HT soit 47 866,80 € TTC.

N°18-252 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention annuelle de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (salle de musculation du gymnase Guimier) à l'Association MUS'CLAYES pour la pratique de ses activités sportives du 2 octobre 2018 au 31 août 2019 et selon le planning défini de la saison sportive.

N°18-253 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention ponctuelle de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (cafétéria, espace accueil du local « cycliste » vestiaires et toilettes, esplanade d'entrée du Parc Jean Carillon) à l'Association DADOO RUN RUN pour le déroulement de sa manifestation « Trail'oween » le 1^{er} Novembre 2018.

N°18-254 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention annuelle de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (dojo et grande salle du Gymnase Guimier) au Centre Hospitalier de Plaisir du 27 septembre 2018 au 5 juillet 2019 pour la pratique de son activité sportive.

N°18-255 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat tripartite de cession avec l'Association « D'un instant à l'autre » de Quincerot (21) et avec l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale SQY à Trappes pour un concert « Les Voyageurs de l'Espace » le 29 Novembre 2018 aux Communs du Château.

Règlement : 2 000,00 € par SQY
65,55 € de frais de transport pour la ville des Clayes-sous-Bois

L'association n'est pas assujettie à la TVA.

N°18-256 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat tripartite de cession avec la Sarl « Arts et Spectacles Production » de Paris 12ème et avec l'Association « Le Concert Idéal » de Bourges (18) pour deux représentations d'un concert classique « Vivaldi-Piazzola « Saisons : d'un rivage à l'autre » le 1^{er} février 2019 à l'Espace Noiret.

Règlement : 7 800 € HT soit **8 229,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°18-257 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture, pose d'horodateurs et services associés avec la Société IEM Sarl de St Julien-en-Genevois (74).

Cet avenant est pris en raison de la nécessité de proroger la date d'achèvement des prestations pour tenir compte du décalage temporel non imputable au titulaire notamment une notification du contrat plus tardive que la date prévisionnelle indiquée au contrat et une modification dans l'implantation des horodateurs.

La nouvelle date retenue pour l'achèvement des prestations est fixée au 19 octobre 2018.
les autres dispositions des différentes pièces du marché demeurent inchangées en ce qui ne serait pas contraire aux présentes modifications.

N°18-258 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du gymnase Maurice Baquet. Lot 5 : Menuiseries extérieures avec la Société Eurl SMV de Champigny-sur-Marne (94).

Cet avenant est pris par nécessité de réaliser des ajustements techniques mineurs tels que la pose de deux châssis triangulaires et de châssis de désenfumage ainsi que la modification du remplissage en double vitrage par du panneau plein.

Coût : Le montant des plus-values liées aux modifications apportées aux prestations s'élève à 11 166,44 € HT soit **13 399,73 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 246 442,31 € HT soit 295 730,77 € TTC.

N°18-259 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Avenant au contrat pour les opérations de vote par correspondance avec La Poste de Paris 15ème dans le cadre des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale le 6 décembre 2018.

Ce vote concerne 50 votants.

Coût : Forfait numéro d'autorisation à 100 € HT
Restitution des enveloppes programmée sur site à 100 € HT
Forfait stockage des plis à 70 € HT
Retour par enveloppe 1,14 € HT/enveloppe.

**N°18-260 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation –
Commande Publique**

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de lecture des Communs du Château à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale St-Quentin-en-Yvelines.

N°18-261 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES -RAM-

Objet : Contrat de prestation avec la Compagnie MUSICALIX du Pradet (83) pour deux représentations du spectacle « Bonne nuit les étoiles » le 26 novembre 2018 à l'Espace Petite Enfance DW Winnicott et destinés aux enfants et assistantes maternelles fréquentant le Relais Assistantes Maternelles.

Coût : 920,00 € net (non assujetti à la TVA)

**N°18-262 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation –
Commande Publique**

Objet : Contrat pour le balayage mécanisé des rues de la commune et le nettoyage bi-hebdomadaire du marché communal avec la Société ESSI TURQUOISE de Boulogne-Billancourt.

Le contrat est conclu du 1^{er} novembre 2018 au 31 janvier 2019.

Coût : 22 680,00 € HT soit 24 948,00 € TTC (TVA 10)

N°18-263 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Services des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition d'installations sportives (la piste de BMX et les espaces attenants au Parc Jean Carillon) à l'Association Evreux-BMX le 23 octobre 2018 (après-midi) pour la pratique de son activité sportive.

Coût : 120,00 € pour la demi-journée

N°18-264 : DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

Objet : Tarifs des services publics locaux applicables à compter du 1^{er} octobre 2018.

Recettes : Tarifs secteurs loisirs animation

QUOTIENT FAMILIAL - ACCUEIL PERISCOLAIRE	Tarif accueil du matin maternel et élémentaire	Tarif accueil du matin maternel et élémentaire
	2017/2018	2018/2019
Inférieur ou égal à 319.69	0.68	0.68
319.70 à 379.64	0.76	0.76

379.65 à 459.57	0.87	0.87
459.58 à 580.42	1.03	1.03
580.43 à 679.35	1.20	1.20
679.36 à 799.24	1.39	1.39
799.25 à 939.11	1.55	1.55
939.12 à 1078.98	1.75	1.75
1078.99 à 1230.71	1.98	1.98
1230.72 à 1398.68	2.21	2.21
1398.69 à 1598.49	2.49	2.49
1598.50 à 2043.29	2.76	2.76
Supérieur ou égal à 2043.30	3.04	3.04
Hors Commune*	3.28	3.28

Espace Philippe Noiret, cinéma, culture, manifestations diverses

Exposition :

200€ la semaine

300€ les deux semaines

400€ le mois

700€ les deux mois

N°18-265 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation -

Objet : Convention avec la Société N'JOY de Roubaix (59) pour une animation cuisine moléculaire le 23 octobre 2018 et destiné aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs Paul Eluard pendant les vacances d'automne.

Coût : 307,96 € HT soit **369,55 € TTC** (TVA 20 %)

**N°18-266 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation –
Commande Publique**

Objet : Fourniture et maintenance d'une solution de paiement par téléphone pour les horodateurs de la commune avec la Société IEM Sarl de St-Julien-en-Genevois (74).

Coût : Les prestations seront rémunérées par montant forfaitaire annuel de 1 000,00 € HT et par application d'une commission de 0,06 € HT par transaction effectuée via ce canal de paiement.

**N°18-267 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation –
Commande Publique**

Objet : Avenant n°1 pour le marché de construction d'une halle de marché et d'un parking annexe. Lot 1 : Démolition – Gros Oeuvre – Etanchéité – VRD avec la Sarl ANCIENS

ETABLISSEMENT CLAUDE DROUARD ET COMPAGNIE de Montmorency (95).

Cet avenant a été pris car en raison des travaux de démolition, il y avait nécessité de faire procéder à l'évacuation du mobilier contenu dans les deux maisons à usage d'habitation.

Coût : Les plus-values liées aux modifications apportées des prestations s'élève à : 8 800,00 € HT soit **10 560,00 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 1 314 100,70 € HT soit 1 576 920,84 € TTC.

N°18-268 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse -

Objet : Contrat de travail avec Madame Alexandra GARDEUR par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation théâtrale « Les contes de la sorcière Mirabelle » le 29 Octobre 2018 dans le cadre des festivités d'Halloween et destinée aux accueils de loisirs de la ville.

Coût : 516,08 € de salaire net à Mme GARDEUR
283,92 € de charges au GUSO pour chaque intermittent
soit **800,00 € net**

N°18-269 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Contrat avec l'Association DE SI DE LA pour l'organisation d'un concert « L'Amitié en Chemin » le 10 novembre 2018 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : **1 500,00 € net**

N°18-270 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Convention d'occupation mensuelle révocable et précaire d'un logement d'urgence sociale F2 sis 42, chemin de la Bretechelle à Madame ATALLAH du 10 octobre au 31 octobre 2018.

Madame ATALLAH contractera une assurance pour les risques encourus sur cette période.

Elle fera les demandes d'ouverture de compteurs (EDF, GDF, eau etc...) et assurera les frais, charges et consommations découlant de l'occupation de l'appartement.

Le logement sera pris en l'état.

N°18-271 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition d'installations sportives (Grande salle de l'Espace Thierry GILARDI) à l'Association BULL UNION SPORTIVE les mercredis de 12 h à 13h30 pour la pratique de son activité sportive.

Cette convention est conclue du 5 septembre 2018 au 28 août 2019.

Recettes: 28,00€/heure x 1,50 = **42€/séance**

Soit 42,00 € x 40 séances = **1 680,00 € net**

N°18-272 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF ET DE LA CITOYENNETE – Service de la Vie Associative -

Objet : Contrat avec FETE EXPRESS de Grisy-Suisnes (77) pour assurer la fanfare de la commémoration du 11 novembre 2018.

Coût : 1 233,00 € HT soit **1 300,82 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°18-273 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Convention avec l'Association TAPAJ du Mans (72) pour le prêt d'oeuvres du 22 novembre au 4 décembre 2018 à l'Espace Philippe Noiret dans le cadre de l'exposition « Théo Munch ».

Coût : **350,00 €** net et les frais d'hébergement pour 3 personnes les 21 et 22 novembre 18

N°18-274 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementsation – Commande Publique

Objet : Avenant n°2 au marché d'entretien et maintenance du matériel alimentaire et de laverie avec la Société HURON et Cie de Villepreux.

Cet avenant est pris en raison de nouveaux changements opérés dans les sites de la ville, ce qui entraînent des modifications au contrat notamment la fermeture du Centre de loisirs Les Bruyères et la modification du site de Coty (suppression de l'ancien matériel et remplacement par du neuf).

Coût : Le montant de ces ajustements est une moins-values de – 122,50 € HT soit – **147,00 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant forfaitaire annuel du marché s'élève donc à 15 972,10 € HT soit 19 166,52 € TTC.

N°18-275 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementsation – Commande Publique

Objet : Convention de mise à disposition de la piscine intercommunale Salvador Allende par St-Quentin-en-Yvelines pour les centres de loisirs de la commune les 24, 29 et 31 octobre, les 26, 28 et 31 décembre 2018 et le 2 janvier 2019.

Coût : Le tarif est de **1,70 €** par passage unitaire en piscine (enfants – animateurs).

N°18-276 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation -

Objet : Convention avec le Centre de Création et de Diffusion Musicale (CCDM) de Vaux le Pénil (77) pour une représentation du spectacle « les Contes de Millenotes » le 14 novembre 2018 à l'accueil de loisirs Paul Eluard pour les enfants fréquentant le centre.

Coût : 618,00 € HT soit **631,00 € TTC** (TVA 2,1 %)

N°18-277 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementsation – Commande Publique

Objet : Avenant n° 2 au marché de travaux de réhabilitation du gymnase Maurice Baquet. Lot 7 : Peinture et résine de sols avec la Société LACOUR ENTREPRISE Sas de Versailles.
Cet avenant est pris en raison de la nécessité d'installer un ensemble d'échafaudage autour de l'escalier extérieur lors de son sablage complet (avenant n°1).

Coût : Le montant des plus-values liées aux modifications apportées aux prestations s'élève à 7 150,00 € HT soit **8 580,00 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 169 908,50 € HT soit 203 890,20 € TTC.

N°18-278 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation du gymnase Maurice Baquet.
Lot 3 : Etanchéité – Charpente – Façade avec la Société DBS Entreprise d'Etrechy (91).
Cet avenant est pris en raison d'ajustements techniques tels que la fourniture et la pose d'une ossature tubulaire, la modification du bardage panneaux, le remplacement des descentes extérieures en façade sud et la suppression d'une sérigraphie avec personnage monochrome sur toile tendue.

Coût : Le montant des plus-values liées aux modifications apportées aux prestations s'élève à 2 865,00 € HT soit **3 438,00 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 350 607,65 € HT soit 420 729,18 € TTC.

N°18-279 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF ET DE LA CITOYENNETE – Service de la Vie Associative -

Objet : Contrat de prestation avec l'Office de Tourisme Intercommunal St-Germain Boucles de Seine de St-Germain-en-Laye pour l'organisation d'une visite guidée (1h30) du Château de St-Germain-en-Laye le 11 Novembre 2018 dans le cadre du jumelage avec la ville de Röthenbach.

Coût : **540,00 € net**

N°18-280 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat avec la Sas ARAPA PROD de Porto-Vcchio (20) pour un concert « In Memoriam 1914-1918 » le 13 Novembre 2018 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : **2 800,00 € net**

N°18-281 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Cette décision annule et remplace la décision n°18-250 du 8 octobre 2018 pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection avec la Société IBS'ON de Paris 8ème.

En effet, une erreur matérielle est constituée en l'article 2 en ce qui concerne le montant de la maintenance préventive dont le montant énoncé n'est pas celui correspondant à une année mais à celui de la durée totale de l'option retenue soit 3 années.

Coût : Solution de base : 205 389,00 € HT soit **246 466,80 € TTC** (TVA 20 %)

Option : maintenance préventive dont le montant forfaitaire annuel pour la 1ère année est de 6 500,00 € HT soit 7 800,00 € TTC (TVA 20%), pour la 2ème année de 6 500,00 € HT soit 7 800,00 € TTC (TVA 20%) et la 3ème et dernière année de 9 800,00 € HT soit 11 760,00 € TTC (TVA 20 %).

N°18-282 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Convention, à titre gratuit, avec le lycée Sonia Delaunay de Villepreux pour le prêt d'une exposition intitulée « Mémoires Combattantes » qui se tiendra du 12 novembre au 6 décembre 2018 au lycée.

Le lycée s'engage à contracter une assurance pour couvrir l'exposition constituée de 43 panneaux pour une valeur de 2 000,00 € .

N°18-283 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de construction d'une halle de marché et d'un parking annexe.

Lot 5 : Plomberie – sanitaires – RIA – VMC avec la Société TEMPERE ENTREPRISE Sas de Presles (95).

Cet avenant est pris car l'article 7 de l'acte d'engagement prévoit que le titulaire peut renoncer ou non au paiement de l'avance forfaitaire. Le titulaire du marché a indiqué dans l'acte d'engagement souhaiter bénéficier de l'avance forfaitaire. Le titulaire peut refuser le bénéfice de l'avance, même pour une avance obligatoire. Cette faculté de renonciation relève de la liberté du titulaire.

Le titulaire du marché renonce au bénéfice de l'avance forfaitaire.

Les autres dispositions des différentes pièces du marché demeurent inchangées en ce qui ne serait pas contraire aux présentes modifications.

N°18-284 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat avec ACME PRODUCTION de Paris 10^{ème} pour une représentation d'une pièce de théâtre « Intra Muros » le 14 février 2019 à l'Espace Noiret.

Coût : 7 900,00 € HT soit **8 334,50 € TTC** (TVA 5,5 %)

*_*_*_*_*

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

2018-065 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 7 voix contre.

Article 1 : Adopte le budget supplémentaire 2018 – Budget principal Ville, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 73 413.92 € en section de fonctionnement
- 10 844 053.41 € en section d'investissement.

2018-066 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 7 abstentions.

Article 1 : Autorise le montant et l'affectation des crédits tels que :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 BUDGET VILLE				
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget 2018	Montant au taux de 25%	VOTE
010	STOCKS (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	330 055.00	82 513.75	82 513.75
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 791 939.00	947 984.75	947 984.75
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 000.00	2 500.00	2 500.00
	Total des opérations d'équipement	2 331 951.00	582 987.75	582 987.75
	Total des dépenses d'équipement	6 463 945.00	1 615 986.25	1 615 986.25
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières			
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)			
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 463 945.00	1 615 986.25	1 615 986.25

**2018-067 : MISE À DISPOSITION DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES À L'EPCI
ST-QUENTIN-EN-YVELINES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise le Maire de constater contradictoirement par procès-verbal, la mise à disposition par la commune des biens et équipements nécessaires à l'exercice de cette compétence pour l'ensemble des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert

ARTICLE 2 : autorise le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget principal Ville par opération d'ordre non budgétaire pour régulariser en particulier les rattrapages d'amortissements non enregistrés.

2018-068 : REPRISE SUR PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve le principe de mettre en reprise sur provision 108 565.00€ pour 2018 et le solde de 81 422.20€ pour 2019 sur le compte 7815 « reprises sur provisions pour risques et charges » correspondant au montant des travaux payés par la commune.

**2018-069 : COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS – PACTE FINANCIER –
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS SPORT ET CULTURE AUPRÈS DE
ST-QUENTIN-EN-YVELINES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Article 1 : Demande à Saint-Quentin-en-Yvelines l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du pacte financier d'un montant maximum de 575 085€ et plafonné à 50% du montant restant à la charge de la commune

Article 2 : Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération de rénovation des tennis :

Montant de l'opération (€ HT) : 1 333 333

Subvention : 167 448.84

Coût restant à la charge de la commune (€ HT) : 1 165 884.16

Fonds de concours : 575 085

**2018-070 : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES –
PRESTATIONS DE DIAGNOSTICS AMIANTE ET HYDROCARBURES
AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) DANS LES ENROBÉS DE**

VOIRIE - AVEC LE SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Article 1 : Décide d'adhérer au groupement de commandes de diagnostics liés à la présence d'amiante ou d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés de voirie.

Article 2 : Approuve la convention constitutive du groupement de commandes de diagnostics amiante et HAP dans les enrobés de voirie.

Article 3 : Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive correspondante.

Article 4 : Autorise Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2018-071 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES (SQY) POUR LA GESTION DE LA PROPRIÉTÉ URBAINE ET DU FLEURISSEMENT SUR LES VOIES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

2018-072 : MAINTIEN ET CLASSEMENT PARMIS LES COMPÉTENCES FACULTATIVES DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES (SQY) DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUITE À LA PUBLICATION DE LA LOI DU 3 AOÛT 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve la modification statutaire consistant à intégrer la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » au sein des compétences facultatives de Saint Quentin en Yvelines.

ARTICLE 2 : Sollicite de Monsieur le Préfet la prise d'un arrêté portant modification en ce sens des statuts de Saint Quentin en Yvelines.

2018-073 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITÉ (RODP) – ANNÉE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Article 1 : Autorise Madame le Maire à solliciter ENEDIS pour le versement de la RODP 2017.

2018-074 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITÉ (RODP) – ANNÉE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Article 1 : Autorise Madame le Maire à solliciter ENEDIS pour le versement de la RODP 2018.

2018-075 : AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT POUR LA RÉNOVATION DE LA PETITE SALLE DE CINÉMA DE L'ESPACE PHILIPPE NOIRET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 7 abstentions.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à déposer au nom et pour le compte de la commune, une demande d'autorisation de travaux portant sur un établissement recevant du public, relatif aux travaux d'aménagement de la petite salle de cinéma du centre socio culturel situé Place Charles De Gaulle,

2018-076 : VENTE DE LA PARCELLE AH 168 À LA SOCIÉTÉ ADI PROMOTION EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE 34 LOGEMENTS, UN LOCAL COMMERCIAL ET UN LOCAL PROFESSIONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 7 voix contre.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente, avec la Société ADI, de la parcelle cadastrée AH 168 d'une contenance de 2363 m² au prix de 1 650 000 € HT.

ARTICLE 2 : la vente sera réalisée après levée des conditions suspensives suivantes :

- L'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours, pour réaliser un ensemble immobilier d'une surface de plancher projetée de 2500 m²,
- L'absence de servitudes susceptibles de remettre en cause la constructibilité de l'opération
- L'absence de carrières et de pollution des sols

ARTICLE 3 : La commune se verra également rétrocéder le lot B du plan joint à la présente afin d'y réaliser un parking public.

ARTICLE 4 : la recette issue de la présente sera inscrite au budget de la Ville

2018-077 : VENTE DE LA PARCELLE AE 462 À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SOY EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE 52 LOGEMENTS DONT 26 EN LOCATIF SOCIAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : La délibération 18-056 du 24 septembre 2018 est annulée.

ARTICLE 2 : Madame le Maire est autorisée à signer la vente de la parcelle susvisée pour un montant de 300 000 euros dans les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2 : La commune consent à une minoration foncière de 565 000 euros afin d'équilibrer l'opération pour la réalisation des logements locatifs sociaux (30%PLAI et 70 % PLUS). Cette minoration est le différentiel entre l'estimation du service des domaines et le prix de vente consenti.

ARTICLE 3 : En cas d'amélioration du bilan consécutive à une subvention du département ou de la communauté d'agglomération de Saint Quentin En Yvelines, il est convenu que le différentiel sera reversé à la commune

ARTICLE 4 : L'acte d'acquisition comprendra une condition résolutoire de dépôt par un opérateur tiers d'un permis de construire avant le 1^{er} juillet 2019

2018-078 : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET DE RÉGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunal, en application des dispositions combinées des articles L. 581-14-1 du Code de l'environnement et L. 153-12 du Code de l'urbanisme ;

DIT que l'extrait du rapport de présentation concernant les objectifs et les orientations générales du RLPI dont il a été débattu est annexé aux présentes ;

DIT que cette délibération sera transmise au Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines.

2018-079 : CONVENTION ENTRE LA PRÉFECTURE DES YVELINES ET LA COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve tous les actes relatifs à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

ARTICLE 2 : Autorise Madame le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

2018-080 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DEUX LOGEMENTS DE LA VILLE AU CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de deux logements au profit du CCAS de la Ville des Clayes-sous-Bois,

ARTICLE 2 : précise que les recettes sont inscrites au budget de la ville.

2018-081 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN VÉHICULE DE SAPEURS-POMPIERS AU PROFIT DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES YVELINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve la mise à disposition du véhicule de type De Dion-Bouton de 1931 à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Yvelines,

ARTICLE 2 : Autorise Madame le Maire à signer la convention s'y rapportant.

2018-082 : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE PLAISIR ET LA VILLE DES CLAYES-SOUS-BOIS POUR LA RÉALISATION DE MISSIONS D'ACHAT PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à signer la convention de prestation de service jointe à la présente.

ARTICLE 2 : Charge Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2018-083 : CONVENTION D'ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE 2019-2024 SOUSCRITE PAR LE CIG GRANDE COURONNE POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE AUPRÈS DU GROUPE VYV

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit (quel que soit le temps de travail) : 1€ du montant de la cotisation pour les agents titulaires, stagiaires, les agents contractuels sur un contrat de droit public et sur un poste permanent, et les assistantes maternelles.

ARTICLE 2 : Prend acte que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 1 500 € pour l'adhésion aux deux conventions, pour une collectivité de 350 à 999 agents.

ARTICLE 3 : Autorise Madame le Maire à signer d'une part la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant, et d'autre part la convention de mutualisation avec le CIG.

ARTICLE 4 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets.

ARTICLE 5 : Charge Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2018-084 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Décide d'adopter les modalités de mise en oeuvre du compte personnel de formation telles que proposées dans le règlement en annexe.

ARTICLE 2 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets.

ARTICLE 3 : Charge Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2018-085 : CONVENTION N°2019/064 RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES HONORAIRES DES MÉDECINS MEMBRES DE LA COMMISSION DE RÉFORME ET DU COMITÉ MÉDICAL INTERDÉPARTEMENTAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à signer la convention pour une durée de 3 ans avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France, sis, 15 rue Boileau - 78000 VERSAILLES et représenté par Monsieur Jean François PEUMERY en sa qualité de Président.

ARTICLE 2 : La dépense est prévue au budget de la Ville et sera imputée au chapitre 011, article 6475, fonction 020.

2018-086 : CRÉATION D'UN CDD DE 3 ANS POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 :

Décide de créer un emploi de catégorie A, grade d'attaché territorial, de directeur de la Communication, à temps complet, pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2019, dont les missions seront les suivantes :

- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière de communication ;
- Organisation, coordination et diffusion des informations d'utilité publique (participation à l'élaboration des supports de communication, de la conception à la diffusion, soutien journalistique et rédactionnel, élaboration des chemins de fer, élaboration du planning des actions de communication, supervision de l'affichage, etc.) ;
- Evaluation de la stratégie et des actions de communication de la collectivité ;
- Participation à la définition de la stratégie de promotion et de valorisation du territoire ;
- Assistance et conseil auprès des services de la collectivité ;
- Suivi du projet de la communication digitale (site internet, réseaux sociaux, lettre de diffusion, sms, application smartphone, ...) ;
- Coordination des relations avec la presse et développement des partenariats ;
- Management/Encadrement de l'équipe ;
- Suivi de la démarche qualité dans le respect des engagements de service.

ARTICLE 2 :

Autorise Madame le Maire à signer le contrat de travail de cet agent, qui sera rémunéré dans la limite du traitement indiciaire correspondant à l'indice terminal du grade, à laquelle s'ajoutera la prime annuelle et pourra s'ajouter le régime indemnitaire lié au poste, en vigueur dans la collectivité.

ARTICLE 3 :

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent contractuel sont inscrits aux budgets.

ARTICLE 4 :

Charge Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2018-087 : MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES AVANTAGES EN NATURE
« REPAS » POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise l'attribution gratuite de repas lorsque les nécessités de service et les contraintes correspondantes obligent les agents à rester sur le lieu de travail.

ARTICLE 2 : Arrête la valorisation de ces repas sur les salaires selon les modalités réglementaires pour l'ensemble du personnel communal susceptible de bénéficier de ce dispositif, à l'exception, compte tenu de leur rôle pédagogique, des agents accompagnant les enfants lors du déjeuner (ATSEM et animateurs).

ARTICLE 3 : Fixe le montant de référence pour le calcul de cet avantage en nature conformément au montant annuel défini par l'arrêté du 10 décembre 2002 (réévalué chaque année au 1er janvier).

ARTICLE 4 : Charge Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2018-088 : CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS D'AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à procéder au recrutement de 3 emplois saisonniers d'agents recenseurs pour le 1er trimestre 2019, et fixe le montant (brut) de la rémunération des agents comme suit :

- 1,13 euros par feuille de logement remplie ;
- 1,72 euros par bulletin individuel rempli ;
- deux demi-journée de réunion : 25€ chacune, soit 50€ ;
- une tournée de reconnaissance : 30€ ;
- six heures de réunions avec le coordonnateur : 12€/heure, soit 72€.

ARTICLE 2 : dit que les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 3 : charge Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à

l'exécution de la présente délibération.

2018-089 : INDEMNITÉ FORFAITAIRE ANNUELLE POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Décide de conserver le versement d'une indemnité forfaitaire annuelle aux assistantes maternelles, afin de permettre de compenser les dépassements horaires effectués.

ARTICLE 2 : Décide de maintenir le montant de ce forfait annuel à 86,72€ bruts, montant qui sera réévalué chaque année le 1er novembre et indexé sur les prix à la consommation hors tabac.

ARTICLE 3 : Précise que cette indemnité sera versée au mois de décembre pour l'année 2018, puis au mois de novembre les années suivantes.

ARTICLE 4 : Dit que les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 5 : Charge Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2018-090 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Nombre de postes		
Filière Administrative			
Adjoint administratif principal de 1ère classe	10	+1	11
Adjoint administratif principal de 2ème classe	15	+3	18
Filière Animation			
Animateur principal de 1ère classe	2	+1	3
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	3	+2	5
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	8	+8	16
Filière Patrimoine			

Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	0	+1	1
Filière Sociale/secteur médico-social			
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	3	+4	7
Filière Sociale/secteur social			
Agent social principal de 2ème classe	1	+2	3
Filière Technique			
Agent de maîtrise principal	12	+4	16
Adjoint technique principal de 1ère classe	2	+1	3
Adjoint technique principal de 2ème classe	10	+10	20

2018-091 : CAHIER DES CHARGES ÉCOLES ET CINÉMA 78 – ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : décide d'approuver le cahier des charges École et cinéma

2018-092 : AUTORISATION DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LABELLISATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ) À LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA COHÉSION SOCIALE DES YVELINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à demander le renouvellement de labellisation du Point Information Jeunesse à la Direction Régionale de la Cohésion Sociale des Yvelines sise 6, rue Eugène Oudine– 75013 PARIS, représentée par Monsieur Éric Quenault, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

2018-093 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COLLÈGES DE LA VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Collège La Fosse aux Dames, rue Pablo Neruda 78340 Les Clayes-sous-Bois, représenté par Monsieur Bocage-Marchand, chef d'établissement et le Collège Anatole France, 42 avenue Jean Jaurès 78340 Les Clayes-sous-Bois, représenté par Madame Vingadassalon, chef d'établissement.

ARTICLE 2 : dit que, selon la nature de la prestation, une facture sera établie aux collègues selon l'Article V de la convention et les recettes seront inscrites au budget de la Ville,

2018-094 : AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES – CONVENTION CHARTE QUALITÉ PLAN MERCREDI ET PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve le présent avenant à la convention la Convention d'Objectifs et de Financement à la prestation de service accueil de loisirs pour une période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018

ARTICLE 2 : Autorise Madame le Maire à signer ledit document.

2018-095 : CONVENTION AVEC L'USMC – SECTION JUDO – POUR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE V. HUGO DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES PÉRISCOLAIRES LORS DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF – ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019 ET 2019/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 32 voix pour (Mme RODRIGUES ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1 : autorise le maire à signer la convention entre l'USMC et la Ville des Clayes-sous-Bois pour l'encadrement d'une initiation judo pour les années scolaires 2108/2019 et 2019/2020 à titre gracieux.

2018-096 : CONVENTION PORTANT ACCORD DE PARTAGE DES FRAIS DÉCOLAGE AVEC L'ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE ST-THOMAS-DE-VILLENEUVE DE ST-GERMAIN-EN-LAYE POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAPS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve la convention entre l'école Saint-Thomas-de-Villeneuve et la ville des Clayes-sous-Bois et autorise Madame le Maire à la signer.

2018-097 : SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DU MARCHÉ DES CLAYES-SOUS-BOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : décide de verser une subvention d'un montant de 10 % des recettes issues des droits de places du marché et des abonnements à l'Association des Commerçants du marché des Clayes-sous-Bois,

2018-098 : RÉPARTITION DES SUBVENTIONS D'AIDES AUX PROJETS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Article 1 : décide d'allouer des subventions dans le cadre du dispositif « d'aides aux projets ».

ARTICLE 2 : les bénéficiaires sont :

- ✓ **Association Les Clayes de la Gym**
Une subvention de **500 €** est proposée afin de participer à l'achat de nouvelles tenues de compétition pour 6 équipes.

- ✓ **Association Les Clayes-sous-Bois Handball**
Une subvention de **1500 €** est proposée pour développer l'entente entre les clubs des Clayes, d'Elancourt, de Maurepas et de Plaisir, dans le but de mutualiser des jeunes joueuses au niveau Championnat de France, régional et départemental. Cette initiative permet de proposer localement du sport féminin de qualité et de valoriser la filière féminine sur le bassin.

- ✓ **Association Etoile Sportive des Sourds de Vitry**
Une subvention de **600 €** est proposée pour soutenir l'association lors des déplacements de 3 joueurs Clétiens, participant aux compétitions nationales de pétanque et de sport boules lyonnaises.

- ✓ **FSE Collège La Fosse aux Dames : Voyage en Normandie - Projet « Made in Normandie »**
Une subvention de **1275 €** est proposée pour réduire le coût de la participation des familles (51 élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}) dont les enfants prendront part au voyage organisé du 10 au 12 avril 2019. Il a pour but de travailler sur le terrain certains sujets du programme d'Histoire-Géographie et de comprendre comment un territoire exploite ses ressources pour développer le tourisme.

- ✓ **FSE Collège La Fosse aux Dames : Voyage à Barcelone – Projet « Sabores de España »**
Une subvention de **1440 €** est proposée pour réduire le coût de la participation des familles (48 élèves de de 3^{ème}) dont les enfants prendront part au voyage organisé du 7 au 12 avril 2019. Il a pour but de découvrir la culture hispanique par la découverte de ses traditions culinaires.

- ✓ **FSE Collège Anatole France : Voyage en Auvergne**
Une subvention de **1250 €** est proposée pour réduire le coût de la participation des familles (50 élèves de de 4^{ème}) dont les enfants prendront part au voyage organisé du 8 au 12 avril. Il a pour but de développer les apprentissages interdisciplinaires alliant les Sciences de la Vie et de la Terre, la Physique, la Chimie et la Technologie.

- ✓ **AJC-Pour les droits des victimes de violence morale intrafamiliale**
Une subvention de **1000 €** est proposée pour soutenir cette association dans sa lutte contre les violences faites aux femmes, et particulièrement subies par leurs enfants, co-victimes, grâce à un accompagnement concret des familles. 20 familles clésiennes sont accueillies par cette association.

- ✓ **Association la Tour des Clayes**
Une subvention de **600 €** est proposée pour aider au financement d'une animation dans le cadre du Royaume du Jeu qui s'est déroulé le 24 novembre dernier. Il s'agit d'un spectacle de « Simultanée des Echecs », dans lequel un Maître joue contre 12 à 15 joueurs en même temps.

Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.

Pour affichage, le 17 décembre 2018

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,**

Philippe GUIGUEN